

**SIRTOM DE LA VALLEE DE LA GROSNE**  
**Conseil Syndical du 15 MARS 2016 à 18h30 – CLUNY**

Ordre du jour :

- 1) Adoption du procès verbal de la séance du 03 MARS 2016
- 2) Compte administratif 2015
- 3) Participations 2016
- 4) Budget 2016
- 5) Bilan collectes 2015
- 6) Programme Local de Prévention des Déchets des Ménages et Assimilés (PLP DMA)
- 7) Modifications de délégués
- 8) Questions diverses

Préambule :

Ce Conseil syndical a pour objectif l'étude du Budget Prévisionnel 2016.

1) Adoption du procès verbal de la séance du 03 MARS 2016 :

Le procès-verbal du Conseil syndical du 03 MARS 2016 sera présenté à l'adoption.

2) Compte administratif et compte de gestion 2015 :

Compte administratif 2015 :

La proposition du Compte administratif 2015, se résume comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT	CA 2015
DEPENSES 2015	2 573 412.94 €
RECETTES 2015	2 734 786.45 €
RESULTAT 2015	161 373.51 €

SECTION INVESTISSEMENT	CA 2015
DEPENSES 2015	426 014.35 €
RECETTES 2015	385 502.40 €
RESULTAT 2015	-40 511.95 €

Le résultat net de l'exercice est donc de 120 861.56 €.

Les affectations de résultats décidées lors du budget 2015 sont de :

	Reports des résultats
SECTION FONCTIONNEMENT	43 358.76 €
SECTION INVESTISSEMENT	398 347.93 €

Le résultat de clôture de l'exercice pour la section de fonctionnement est donc de 204 732.27 €.

Le résultat de clôture de l'exercice pour la section d'investissement est donc de 357 835.98 €.

Les restes à réaliser à reporter sur le budget 2016 sont de :

SECTION INVESTISSEMENT	
RAR DEPENSES	459 658.30 €
RAR RECETTES	5 000 €
RAR RESULTAT	454 658.3 €

Le compte de gestion 2015 est conforme avec ces résultats.

Il peut donc être proposé au Conseil syndical d'affecter :

- le résultat de fonctionnement de 204 732.27 € en recettes de fonctionnement pour 107 909.95 €, en excédent de fonctionnement antérieur reporté et en recettes d'investissement pour 96 822.32 € en excédents de fonctionnement capitalisés.

- le résultat d'investissement de 357 835.98 €, en excédent d'investissement antérieur reporté.

### 3) Participations 2016 des collectivités membres :

Le taux moyen théorique de TEOM proposé est de 12.18 % sur le territoire (taux moyen théorique 2015 : 12.15%), représentant une hausse moyenne de la participation des collectivités de 2.06 % (1.23 % en moyenne pour foyer de référence).

Méthodologiquement, le calcul de ces participations tient compte de l'évolution des bases fiscales et de l'évolution de l'indice des prix de janvier à décembre 2015 (augmentation de 1.20 %).

Concernant l'évolution des bases fiscales, l'augmentation globale de 1.84 % doit être minorée de 1 point correspondant à l'augmentation décidée par la loi de finances 2016 qui prend en compte l'inflation prévisionnelle 2016. L'augmentation prévisionnelle nette des bases fiscales pour 2016 est donc de 0.84 %.

Le coût global proposé pour la participation des collectivités 2016 est donc de 2 052 000 € (soit une majoration globale de 2.06 % par rapport à 2015 (41 500 €)) se répartissant comme suit :

Communauté de communes du Clunisois : 1 265 791.99 €  
Communautés de communes de Matour et sa Région : 471 361.16 €  
Communauté de communes du Mâconnais / Charolais : 314 846.85 €

Par ailleurs, pour les 5 communes présentes sur le territoire de la Communauté de communes du Clunisois qui sont sous le régime de la redevance incitative, le SIRTOM de la Vallée de la Grosne finance les dépenses de gestion des déchets ménagers (prestations de collecte, transport, traitement, accueil sur déchetteries) et perçoit les recettes liées à la vente des matériaux triés et aux soutiens des éco organismes. Conformément aux statuts du SIRTOM de la Vallée de la Grosne, la participation pour ces communes correspond au montant annuel de la dépense nette supportée. Pour 2016, cette participation nette est estimée à 49 500 € [remboursement des prestations de services ainsi que des accueils en déchetteries de Malay et de Salornay sur Guye (58 000 €), minoré des recettes liées (rachat et soutiens : 8 500 €)] et est versée par la Communauté de communes du Clunisois.

Il est proposé que ces participations soient versées par douzièmes, calculés sur la base de l'année N-1 pour les premiers mois de l'année et ajustés dès le vote du budget primitif de l'année N.

### 4) Budget prévisionnel 2016 (voir document joint) :

#### Budget prévisionnel 2016 :

SECTION INVESTISSEMENT	BP 2016
PREVISIONS DEPENSES 2016	1 997 258.30 €
PREVISIONS RECETTES 2016	1 997 258.30 €
SECTION FONCTIONNEMENT	BP 2016
PREVISIONS DEPENSES 2016	2 830 420.95 €
PREVISIONS RECETTES 2016	2 830 420.95 €

### 5) Bilan collectes 2015 :

Un premier bilan des résultats de collecte 2015 fait apparaître une baisse de la production de déchets sur le SIRTOM entre 2014 et 2015 (- 3.40 % / 369 tonnes ; soit 565 kg/hab. en 2014 contre 543 kg/hab. en 2015).

Les tonnages d'ordures ménagères baissent de 1 % / 25 tonnes (198 kg/hab. en 2014, 196 kg/hab. en 2015).  
Les emballages collectés en bacs jaunes stagnent / + 1 tonne (18 kg/hab. en 2014, 18 kg/hab. en 2015).

Les faits marquants pour l'année 2015 sont :

- l'augmentation du papier (+ 4 % / 19 tonnes ; 26.7 kg/hab. en 2014, 27.5 kg/hab. en 2015),
- la hausse du verre (+ 7 % / 71 tonnes ; 52 kg/hab. en 2014, 55 kg/hab. en 2015),
- la forte baisse des tonnages apportés en déchetteries (- 8 % / 434 tonnes ; 270 kg/hab. en 2014, 246 kg/hab. en 2015). 40 % de cette baisse concerne les déchets verts (année de sécheresse / - 177 tonnes) et 45 % concerne les gravats (- 196 tonnes). Le reste des flux diminue de 1 à 3 %.

Pour 2015, le tonnage total de déchets est de 10 460 tonnes, dont 3 780 tonnes pour les ordures ménagères, 1 950 tonnes pour le tri et 4 730 tonnes pour les déchetteries. Le détail de l'année 2015 sera présenté lors du vote du rapport déchet 2015 en juin.

Pour les 5 communes en redevance incitative (651 habitants) les résultats 2015 sont les suivants :  
- Ordures ménagères : 61 tonnes pour 93.7 kg/hab. en 2015 (63 tonnes pour 96.8 kg/hab. en 2014)  
- Emballages collectés en PAV : 18 tonnes pour 27.7 kg/hab. en 2015 (18 tonnes pour 27.7 kg/hab. en 2014)  
- Papiers : 16 tonnes pour 24.6 kg/hab. en 2015 (17 tonnes pour 26.1 kg/ hab. en 2014)  
- Verre : 32 tonnes pour 49.2 kg/hab. en 2015 (34 tonnes pour 52.2 kg / hab. en 2014)

6) Programme Local de Prévention des Déchets des Ménages et Assimilés (PLP DMA) :

Les actions prévues pour la période 2016/2018, ainsi qu'un état des lieux des actions en cours dans le cadre du PLP DMA, seront présentées en séance.

7) Modifications de délégués :

La commune de Sainte-Cécile informe de la démission de M. JANIAUD, délégué au SIRTOM de la Vallée de la Grosne.

Il est donc proposé par la Communauté de communes du Clunisois de désigner les représentants suivants au SIRTOM de la Vallée de la Grosne :

- délégués titulaires : Anne-Claire BILLIONNET / Jean-François LAGRANGE
- délégué suppléant : Martine FAILLAT

8) Questions diverses :